



PARQUET DE PARIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 28 novembre 2025

Communiqué de presse

L'homme soupçonné d'être la quatrième personne présente sur place lors de la commission du cambriolage du Louvre a été mis en examen le 28 novembre 2025 par les juges d'instruction de la JIRS (Juridiction Interrégionale Spécialisée) de Paris.

Né en août 1986 en Seine-Saint-Denis, il est mis en examen pour les infractions de **vol en bande organisée** (crime faisant encourir 15 ans de réclusion) et **d'association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime** (délit faisant encourir 10 ans d'emprisonnement), en récidive pour avoir été condamné pour proxénétisme aggravé en 2023.

Son placement en détention provisoire est requis.

Déjà condamné à 6 reprises, cet homme était connu de la justice pour des infractions de natures diverses, comme proxénétisme, conduite sans permis et recel de vol, délit pour lequel il avait été condamné à 2 mois d'emprisonnement avec sursis en 2010.

Les gardes à vue des trois personnes interpellées en même temps que lui ont été levées, sans qu'aucun élément ne soit retenu contre elles à ce stade.

Les investigations diligentées par la **BRB** (Brigade de répression du banditisme, au sein de la préfecture de police de Paris), et l'**OCBC** (Office central de lutte contre le trafic de biens culturels), se poursuivent sous la direction des juges d'instruction de la JIRS, tant pour rechercher les bijoux volés que pour déterminer avec précision le rôle de chacun dans cette bande organisée, et préciser les conditions dans lesquelles le vol a été préparé et perpétré.

Laure BECCUAU,
Procureure de la République

Contact presse : 06 07 18 42 28
scom.parquet.tj-paris@justice.fr